LOCATION DE SALLES

Descriptions et tarifs 2022

Salle 1 :

20 places assises (avec tables) - 40 m²

1/2 journée = 45€ TTC
1 journée = 90€ TTC
Soirée (à partir de 18h) = 45€ TTC

Salle 2 :

22 places assises (avec tables) - 41 m²

1/2 journée = 45€ TTC
1 journée = 90€ TTC
Soirée (à partir de 18h) = 45€ TTC

Salle 3 :

14 places assises (avec tables) - 30 m²

1/2 journée = 35€ TTC
1 journée = 70€ TTC
Soirée (à partir de 18h) = 35€ TTC

Equipement des salles :

Accessibilité personnes en situation de handicap
Tables, chaises, 1 tableau blanc, 1 paper-board, 1 vidéoprojecteur, 1 écran interactif tactile
Parking de 20 places derrière le bâtiment
Connexion WIFI possible

Descriptions et tarifs (suite)

Location des salles 1 et 2 rassemblées avec sonorisation

42 places assises avec tables - 70 places assises sans les tables
1/2 journée = 70€ TTC
1 journée = 140€ TTC
Soirée (à partir de 18h) = 70€ TTC

Location de la salle 3 et de l'appartement pédagogique

1/2 journée = 85€ TTC
1 journée = 170€ TTC

Location des 3 salles

1/2 journée = 100€ TTC (+30€ TTC avec appartement pédagogique)
1 journée = 200€ TTC (+60€ TTC avec appartement pédagogique)

Conditions de location

- Du lundi au samedi, en journée ou en soirée (18h-24h) - pas le dimanche.
- Possibilité de tenir un buffet (voir les conditions d'organisation) - Pas de zone réfrigérée sur place - Il existe des restaurants à proximité.
- Organisation de "pause-café", le CEAS Vendée peut vous fournir :
  - le café et/ou le thé - coût : 2€ TTC par stagiaire pour la journée
  - le café et/ou le thé + 2 mini viennoiseries - coût : 3,50€ TTC par stagiaire pour la journée

Règlement d'utilisation

Engagement de l'organisateur

- Il prend contact avec le CEAS Vendée au minimum la veille pour la convenir de l'organisation matérielle.
- La clé est à retirer au secrétariat du CEAS Vendée la veille ou le jour même, aux horaires d'ouverture (9h-12h30 et 14h-17h30).
- L'organisateur remettra la disposition des chaises et des tables dans l'état initial. La fermeture des portes, des fenêtres, des volets, de l'éclairage est à vérifier. Les locaux devront être restitués en état de propreté.
- L'organisateur s'engage à faire respecter les règles de sécurité par les participants, ainsi qu'à maintenir le respect de l'ordre public et de l'hygiène.

02.51.37.28.36
ceas@ceas-vendee.fr